

# Règlement/ TOUS AU BERNSTEIN / Année 2024

## 1. Lieu, date et type de la manifestation

La manifestation se déroule le **mercredi premier mai 2024** entre le village de Dambach-la-ville et le château du Bernstein.

Elle comporte :

- Trois courses chronométrées entre le village de Dambach la ville et le château du Bernstein
  - Course dite 9K (400 D+) avec un départ à 10h devant le collège
  - Course dite 16K (800 D+) avec un départ à 9h30h devant le collège
  - Course dite 24K (1200 D+) avec un départ à 9h devant le collège
- Une course ou marche découverte de 4200 m avec un départ à 10H30 devant le collège (chronométrage ou non, au choix des participants)
- Des courses non compétitives pour les enfants nés en 2011 et après, départ du collège à 13h

*Les plans des épreuves sont visualisables sur le site <https://tracedetrail.fr/>*

## 2. Catégories

Les courses chronométrées 9K, 16K et 24K peuvent se courir :

**En individuel (SOLO)**

**En équipe DUO MIXTE, le temps retenu pour l'équipe étant alors le temps du dernier arrivé.**

## 3. Organisateur

L'organisation est sous la responsabilité de l'association « Amicale Tous au Bernstein », inscrite au tribunal de Sélestat (Volume 46-Folio 59) et dont le siège est à Dambach-la-ville au 37 rue Clémenceau.

## 4. Conditions de participation

La participation est conditionnée à :

- \* Conditions d'âge :
- Participants nés avant 31/12/2008 pour la course 9K
  - Participants nés avant 31/12/2006 pour les courses 16K
  - Participants nés avant 31/12/2004 pour les courses 24K
  - Participants nés avant 31/12/2010 pour les course de 4200 m
  - Enfants nés en 2011 et après.(course non chronométrée)

\* **Participations aux épreuves de courses chronométrées adultes soumises à la présentation obligatoire d'une licence FFA en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indications à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la manifestation. (Art 231-2-1 du code du sport)**

\* Droits d'inscription :

	<b>Avant le 01/04</b>	<b>à compter du 01/04</b>
Course 9K	8 euros / personne	9 euros / personne
Course 16K	16 euros / personne	18 euros / personne
Course 24K	22 euros / personne	25 euros / personne
Course/Marche 4200	4 euros / personne	5 euros / personne
Courses enfants	Gratuit - inscriptions le matin sur place	

\* Clôture des inscriptions : **Le mercredi 24 avril à midi (dans la limite de 650 dossards maximum). Inscription le premier mai jusqu'à 12h pour les courses des enfants**

\* Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

\* Rétraction : Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

\* Acceptation du règlement : **Tout participant s'engage à accepter sans réserve le présent règlement.**

## **5. Assurances**

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par un contrat d'assurances en responsabilité civile professionnelle. (MAIF sous n° 4286664 D)

**Il est par ailleurs vivement conseillé aux athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.**

## **6. Règles sportives (s'appliquant aux épreuves 9K, 16K et 24K, 4200m )**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA. Il est par ailleurs précisé que :

- Toute aide extérieure est interdite, y compris les ravitaillements hors-zone.
- Le port des bâtons n'est pas autorisé
- L'accompagnement par un animal n'est pas autorisé.
- **Pour la course 24K**, les participants devront respecter **une barrière horaire contraignante** fixée sur la base de rythme à 6 km/heure au Km 14 pour pouvoir poursuivre l'épreuve.
- Le chronométrage est assuré par des puces fixées sur les dossards.
- **Les participants à la course 24K devront être obligatoirement en possession du matériel suivant : contenant minimum 500 ml pour liquide, téléphone portable, vêtements adaptés à la météo, sifflet.**

## **7. Ravitaillements**

**Postes de ravitaillements complets (liquides et solides) :**

**4200 m ; 9K : à l'arrivée**

**16K : au Km 9 et à l'arrivée**

**24K : au Km 18 et à l'arrivée**

**Les participants doivent se munir de gobelets personnels pour les ravitaillements pendant la course.** (Absence de gobelets jetables dans le cadre de la démarche écoresponsable).

### **8. Publication des résultats-Remise de récompenses**

Les résultats seront publiés sur le site [www.sportkrono.fr](http://www.sportkrono.fr) dès le soir de la course.

**Les récompenses seront remises le jour de la course à 12h. Seuls les coureurs présents au moment de la cérémonie sont récompensés (pas d'envoi de lots.)**

**Les participants suivants sont récompensés (H et F) :**

**3 premiers au scratch,**

**Meilleur U16, U18, U20, sénior, Master 0-2, Master 3 et plus, meilleur DUO**

### **9. Sécurité et soins**

La sécurité de l'ensemble des tracés est assurée par un médecin urgentiste et une équipe de secouristes. Tout concurrent s'engage à porter assistance à un autre concurrent en cas d'accident dans l'attente des secours. **Un numéro de téléphone d'urgence est communiqué à cet effet sur les dossards des participants.**

### **10. Protection de l'environnement**

Les participants s'engagent à protéger l'environnement. Tout jet de déchet en dehors des contenants prévus à cet effet est interdit.

### **11. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur et ses partenaires à utiliser celui-ci sur tout support pour une durée de deux ans et dans le monde entier.

### **12. Force majeure-Annulation**

L'organisateur pourra à tout moment mettre fin ou annuler la manifestation en cas de force majeure ou sur requête de l'autorité administrative. Les participants devront alors se conformer aux directives. Le participant ne pourra prétendre alors à aucun remboursement.

**Toutefois, si l'annulation de la manifestation est le fait de l'évolution de la situation sanitaire, l'organisation s'engage à rembourser intégralement les participants (hors frais liés à la plateforme web)**

*Version rédigée en 12/2023 – Rédacteur : François Bieth-Weiss, président.*